

Compte rendu de séance

Séance du 6 Février 2018

L' an 2018 et le 6 Février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de M. PETITJEAN Christophe.

Présents : Mmes : REVOY Françoise, THIRION Geneviève, MM : DAUTREVILLE Rémi, DROGUET Julien, FELTEN Fabrice, GATTO Cédric, GROSJEAN Olivier, LAGATIE Stéphane

Excusé(s) : Mme JEANMICHEL Annie VANÇON Claude,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 01/02/2018

Date d'affichage : 08/02/2018

A été nommé(e) secrétaire : Mme THIRION Geneviève

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

RESTITUTION DE DEPOT DE GARANTIE - 2018-013
LOCATION DES APPARTEMENTS - 2018-014
MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL - (R.I.F.S.E.E.P.)

RESTITUTION DE DEPOT DE GARANTIE

réf : 2018-013

Suite au départ de Melle LEGUYADER Marine de l'appartement F3, 131 rue d'Epinal, occupé depuis le 06/04/2017 jusqu'au 31/01/2018, le conseil municipal DECIDE à la majorité de restituer la totalité du dépôt de garantie, soit 350 €.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 1)

LOCATION DES APPARTEMENTS

réf : 2018-014

Le conseil municipal, à la majorité donne pouvoir au maire et ses adjoints pour procéder aux locations des appartements de la commune avec les garanties requises sans avoir à convoquer un conseil municipal expressément.

Ce pouvoir au maire et aux adjoints ne s'entend qu'en cas d'urgence et sans réunion du conseil proche qui retarderait la date de location.

A la majorité (pour : 6 contre : 2 abstentions : 1)

réf : 2018-015

MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL - (R.I.F.S.E.E.P.)

Le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la mise en place du RIFSEEP pour les agents titulaires, de la commune, à compter du 01/01/2018.

La délibération comportant 9 pages est consultable en mairie.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 0:00

En mairie, le 13/03/2018
Le Maire
Claude VANÇON